

C. C. WEPPE

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppesdu 16 décembre 2013Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 16 décembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 9 décembre, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 18
de votants : 17

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LEDOUX, LESAFFRE, WOLFCARIUS

Pouvoir : M. VANDRIESSCHE à M. GUILBERT

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, LECLERCQ, VASSEUR.

=====

Reconduction du marché d'externalisation des tontes

Rappel :

- Une consultation a été lancée le 26 mars 2013 selon les modalités de la procédure adaptée pour la prestation d'externalisation des tontes.
- Par délibération du 3 mars 2011, le Conseil Communautaire a donné au Président l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.
- Le marché a été attribué à l'entreprise BARTIER-DEBEVER pour un montant de 93 304,89€TTC, signé et notifié le 29 avril 2013.
- Conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement et à l'article 3.1 du CCAP, le marché est conclu pour une période initiale de un (1) an à compter de la notification du marché. Il est renouvelable une (1) fois un (1) an par reconduction expresse.
- Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché (soit le 29 mars 2014); la reconduction du marché est considérée comme refusée si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai.

Considérant que le titulaire a rempli la mission qui lui était confiée à la satisfaction de tous,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'externalisation des tontes,

Monsieur le Président propose de reconduire le marché pour une nouvelle période de 1 an à compter du 29 avril 2014 et demande au Conseil Communautaire l'autorisation de signer la décision correspondante

A noter par ailleurs que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2014.

Après délibération et vote, le Conseil Communautaire autorise par 14 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention Monsieur le Président à signer la reconduction du marché d'externalisation des tontes.

Fait aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président

M. DELEPAUL

